

**ORGANISATION D'UN CROSS D'ÉTABLISSEMENT SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

Partie intégrante du projet d'éducation physique et sportive, le cross est très souvent inclus dans un projet éducatif plus général, au service de la politique d'établissement.

A ce titre, il est souhaitable d'inviter toute la communauté éducative à s'engager dans ce projet pluridisciplinaire

**Conseils généraux :**

Intégré au parcours citoyen et au parcours éducatif santé, il peut être intéressant d'associer le cross à un projet interdisciplinaire, dans le cadre de l'éducation à la santé (activité sportive et nutrition, opération petits déjeuners, hygiène de vie...).

Ce projet doit être présenté au conseil d'administration précédent l'opération.

**Préparation des élèves à l'épreuve et à l'aptitude :**

- Préparer les élèves à la gestion de l'effort et à celle de la distance qu'ils auront à parcourir ce jour-là ;
- Veiller à adapter l'équipement vestimentaire à l'activité physique et sportive, aux conditions climatiques et à la nature du terrain ;
- Permettre la participation des élèves bénéficiant d'une dispense médicale au bon déroulement de cette manifestation, en se voyant confier des responsabilités.

**Organisation matérielle :**

*Elle doit être attentivement préparée afin de réduire les risques de survenue d'accidents.  
Le choix du parcours doit être pensé en fonction de l'éloignement avec l'établissement.*

- Prévoir dans la mesure du possible une arrivée à proximité de l'infirmerie pour faciliter, en cas d'urgence, les interventions de l'infirmière- infirmier, voire l'évacuation de l'élève ;
- Si cela n'est pas possible, prévoir un lieu d'évacuation : bâtiment, tente, qui servirait d'accueil temporaire, équipé pour le repos ou la prise en charge des élèves, en attendant l'arrivée des secours ;
- En cas de déroulement à l'extérieur de l'établissement, l'autorisation du propriétaire des lieux est indispensable. Si le cross utilise la voie publique, une autorisation préfectorale est nécessaire (2 mois avant la manifestation sportive) ;
- Le parcours doit être connu de tous ;
- Adapter les lieux de passage du parcours au nombre d'élèves courant simultanément (largeur du chemin, points d'engorgement,...) ;
- Anticiper l'évolution de l'état du terrain en cas de conditions météorologiques dégradées (forte pluie, gel...) ;
- Anticiper les conditions d'annulation ou de report ;
- Éviter de faire un cross un lundi pour pouvoir prévenir en cas d'annulation ;
- Organiser un protocole d'appel et de liaison téléphonique sur tout le parcours (talkie-walkie, ou téléphone portable pour tous ceux qui encadrent) ;
- Prévoir un ravitaillement : boissons, sucres lents et rapides, des couvertures de survie.

**Surveillance des élèves :**

*Cette surveillance est une obligation de tous et en toute circonstance.*

- Ne laisser aucun point du parcours invisible du personnel d'encadrement de l'épreuve ;
- Prévoir un nombre suffisant d'adultes, en fonction de la configuration et de la difficulté du terrain.

**Mesures d'assistance et de secours :**

*La sécurité des élèves est l'affaire de tous. L'infirmière-infirmier de l'établissement scolaire ne peut, à elle seule, assurer l'intégralité du poste de secours.*

- Prévenir le centre 15 de proximité et les pompiers avant l'organisation de la manifestation : date, itinéraire et horaires du cross de l'établissement ;
- Regrouper les PAI et les médicaments ;
- A recommander fortement : la présence d'associations de secourisme (Croix-Rouge française, associations de protection civile...) et la mise à disposition d'un défibrillateur ;
- Prévoir du matériel de premiers secours ;
- Analyser les risques découlant de l'organisation du cross ;
- Élaborer en concertation avec les partenaires éventuels un plan de secours et de sécurité ;
- Prévoir la chaîne d'intervention en cas de traumatismes sur le parcours, de signes de fatigue à l'arrivée et au pire, d'accidents cardiaques ou respiratoires tout au long du parcours et à l'arrivée ;
- Intégrer à ce dispositif, éventuellement, de jeunes officiels secouristes, encadrés par des adultes ;
- Encadrer (de préférence) les points stratégiques par des adultes détenant un diplôme ou une attestation de premiers secours (PSC1, SST...) ;
- Disposer d'un annuaire téléphonique actualisé de toutes les personnes et autorités à prévenir.